

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 21 (1870)
Heft: 6

Artikel: Procès-verbal de la réunion des forestiers suisses à Coire [suite]
Autor: Schwyter, A. / Petrelli, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784058>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

Organe de la Société des forestiers suisses.

Rédigé par

El. Landolt, W. de Greyerz et J. Kopp,

édité par

la librairie Hegner à Lenzbourg.

N^o. 6.

Juin.

1870.

Le Journal suisse d'économie forestière paraît tous les mois chez **D. Hegner à Lenzbourg**. Chaque numéro est d'une feuille; le prix d'abonnement est de 2 fr. 50 par an, franco pour toute la Suisse. On peut s'abonner pour 2 fr. 70 à tous les bureaux de poste.

On est prié d'adresser à M. **El. Landolt**, professeur à Zürich les envois concernant la rédaction; les réclamations relatives à l'expédition du journal doivent être faites à la librairie **Hegner** à Lenzbourg.

Procès-verbal

de la réunion des forestiers suisses à Coire les 9 et 10 août 1869.
(Suite).

Second sujet. Il est indubitable que le parcours est le principal obstacle qui s'oppose au reboisement. Quelles seraient donc les mesures qu'il conviendrait de prendre pour en réduire les inconvénients à leur minimum, tout en tenant compte le plus possible des circonstances où se trouvent l'agriculture et l'économie alpestres?

Rapporteur: M. Fankhauser, inspecteur générale de Berne.
(Voir à l'appendice, N^o 7).

L'heure étant trop avancée, la discussion de ce sujet si important pour le climat des hautes montagnes n'a pu avoir lieu.

Les secrétaires:

A. Schwyter, inspecteur forestier.

A. Petrelli, forestier de district.